

CABINET

02 99 71 11 11
MFBPP-CAB

NOTE DE SERVICE

Il est institué une commission chargée du recouvrement des droits et taxes émis par la direction générale des impôts et des domaines (DGID) au cours de la période de 1996 à 2020. Elle est composée ainsi qu'il suit :

Supervision :

- le directeur de cabinet du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;
- le directeur de cabinet du ministre délégué ;
- le directeur général des impôts et des domaines ;
- le directeur général du trésor public ;

Coordination :

- le conseiller à la fiscalité et aux douanes ;
- le conseiller aux régies financières ;
- le conseiller au trésor et à la comptabilité ;
- le directeur des études et de la planification ;

Rapporteurs :

- le directeur des études et de la prévision à la DGID ;
- la directrice des recettes à la direction générale du trésor ;

Membres :

- l'attaché aux Impôts ;
- l'attaché au Trésor ;
- le chargé du suivi des recettes à la DEP (MFBPP) ;
- les chefs des unités ;
- les receveurs des unités ;
- les agents de poursuites ;
- deux (2) agents de la DEP de la DGID.

La commission peut faire appel à tout sachant.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature. 

Fait à Brazzaville, le 02 MAI 2022



Le Ministre,

Robert Roger ANDELY